Communiqué de presse

9 octobre 2020 • 17:40 heures CET



Émission d'Obligations réussie pour Bekaert

Clôture anticipée de la période de souscription

Le 7 octobre 2020, Bekaert a annoncé le lancement d'une émission d'obligations avec des échéances de 7 ans pour un montant global de € 200 millions (les « **Obligations** »). La période de souscription relative à cette nouvelle émission a commencé le 9 octobre 2020.

Bekaert a pu lever les fonds pour un montant maximum de €200 millions en un jour et, par conséquent, a convenu avec BNP Paribas Fortis, ING et KBC, les *joint lead managers*, de clôturer la période de souscription anticipativement le 9 octobre à 17:30 heures.

Taoufiq Boussaid, CFO de Bekaert: "La souscription rapide et réussie de l'obligation témoigne de la confiance dans la solide réputation et la force de Bekaert. Nous remercions nos investisseurs pour cette confiance et utiliserons le produit de l'obligation pour améliorer davantage notre bilan sain et le profil de maturité de notre dette".

Pour le cas où le montant total des souscriptions reçues par une banque participante dépasse le montant des Obligations qui lui ont été allouées, les souscriptions reçues seront réduites de façon proportionnelle, soit les souscriptions seront réduites proportionnellement, avec attribution d'un multiple de € 1 000, et dans la mesure du possible (soit, dans la mesure où il n'y a pas d'avantage d'investisseurs que d'Obligations), un montant nominal minimum de € 1 000, qui est le montant minimum de souscription pour les investisseurs. Différents pourcentages de réduction peuvent être applicables aux souscripteurs, en fonction de l'intermédiaire financier par l'intermédiaire duquel ils ont souscrit aux Obligations. Les souscripteurs seront informés du nombre d'Obligations qui leur a été allouée dès que possible après ce communiqué de presse.

75% des Obligations ont été placées auprès d'investisseurs particuliers et 25% des Obligations auprès d'investisseurs qualifiés. BNP Paribas Fortis a placé 25%, ING 25% et KBC 25% des Obligations auprès d'investisseurs particuliers.

Les Obligations (ISIN BE0002735166) seront émises le 23 octobre 2020 et cotées sur le marché réglementé de Euronext Brussels. La date de paiement prévue sera le 23 octobre 2020.

De plus amples informations sont disponibles dans le communiqué de presse de Bekaert du 7 octobre 2020 et dans le <u>Prospectus</u> qui peut être consulté sur le site internet de l'Autorité belge des Services et Marchés Financiers (www.fsma.be/fr/prospectus-ems), sur le site internet de Bekaert, dans la partie destinée aux investisseurs (https://www.bekaert.com/en/investors/financing/financial-instruments-bonds), sur le site internet de BNP Paribas Fortis (www.bnpparibasfortis.be/emissions), sur le site internet de ING (www.bnpparibasfortis.be/emissions)) et sur le site internet de KBC (www.kbc.be/fr, rendez-vous sur "Retail - Investissements – Obligations") et sur le site internet de KBC (www.kbc.be/bekaert). Le Prospectus est disponible en néerlandais et en anglais et un résumé en français est également disponible.

Communication à caractère promotionnel

Le présent communiqué de presse constitue une communication à caractère promotionnel aux fins du Règlement Prospectus.



Profil d'entreprise

Bekaert (bekaert.com) est à l'échelle mondiale leader sur ses marchés et leader technologique dans le domaine de la transformation et de revêtements de fil d'acier. En offrant de manière continue de la valeur ajoutée à nos clients de par le monde, nous nourrissons l'ambition d'être leur fournisseur préféré de produits et de solutions de fil d'acier. Bekaert (Euronext Bruxelles: BEKB) est une entreprise globale, employant 28 000 personnes dans le monde, ayant son siège en Belgique et réalisant un chiffre d'affaires global de €5 milliards en 2019.

Exonération de responsabilité

LA PRESENTE COMMUNICATION N'EST PAS DESTINÉE À ÊTRE DIFFUSÉE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS OU DANS TOUTE AUTRE JURIDICTION OÙ UNE TELLE DIFFUSION EST INTERDITE PAR LA LOI APPLICABLE.

La présente communication ne constitue pas une offre de vente ou de souscription de titres, ni une invitation à faire une offre d'achat ou de souscription de titres, et les titres ne peuvent être vendus ou souscrits dans un pays où une telle offre, invitation, vente ou souscription serait illégale sans souscription ou qualification préalable en vertu de la législation financière dudit pays.

L'émission, la souscription ou l'achat de titres sont soumis à des restrictions légales ou réglementaires particulières dans certaines juridictions. La NV Bekaert SA n'est pas responsable en cas de violation de ces restrictions par quiconque.

Aucune offre publique ne sera faite sur les titres visés dans le présent document aux États-Unis. Les titres auxquels il est fait référence dans le présent document n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié (le « Securities Act ») ou auprès de toute autre autorité de surveillance de titres d'un État ou d'une autre juridiction des États-Unis et ne peuvent être offerts, vendus ou livrés de quelque autre manière, directement ou indirectement, aux États-Unis, sauf en vertu d'une exemption ou d'une opération non soumise aux conditions d'enregistrement du Securities Act et aux lois applicables des États-Unis.

Les titres mentionnés dans le présent document n'ont pas été approuvés ou rejetés par la SEC, toute autre autorité de contrôle des titres d'un État ou tout autre organisme de contrôle des États-Unis, et ces autorités n'ont pas évalué le caractère approprié de l'offre proposée ni le caractère adéquat ou l'exactitude du présent document. Toute déclaration contraire constitue une infraction pénale aux États-Unis.

Le présent document n'est pas un document d'offre ou un prospectus relatif à une offre de titres par NV Bekaert SA. Les investisseurs ne peuvent accepter une offre de titres qui sont mentionnés dans le présent document ni les acquérir à moins qu'ils ne le fassent sur la base des informations contenues dans le Prospectus. Le présent document constitue une communication à caractère promotionnel aux fins du Règlement Prospectus.